



Association Place au Vélo Marsan
Maison des associations René Lucbernet
6, rue du 8 mai 1945
40000 MONT-DE-MARSAN

contact@placeauvelomarsan.fr

<https://www.placeauvelomarsan.fr>

Membre de la FUB (*Fédération des Usagers de la Bicyclette*)



Nos réponses aux questions sur la place du vélo et la mobilité à Mont-de-Marsan et son agglomération

CONSTAT / ÉTAT DES LIEUX

- La ville de Mont-de-Marsan a obtenu un **F** au dernier baromètre des villes cyclables de la FUB (*Fédération des Usagers de la Bicyclette*), ce qui correspond à une ville considérée par les usagers comme étant "**défavorable**" à la pratique du vélo en milieu urbain.
 - Une pétition, actuellement en ligne, a déjà récolté près de **160 signatures** pour demander des infrastructures qui faciliteraient le déplacement en vélo en toute sécurité.
 - Une "**Vélorution**" est organisée le 22 Février 2020. Elle montrera que le vélo a toute sa place au cœur de nos villes et que les habitants désirent pouvoir se déplacer avec ce moyen de locomotion.
 - Selon un dernier sondage, **60%** des personnes interrogées seraient **prêtes à se déplacer à vélo** en ville si elles pouvaient le faire en **toute sécurité** (source FUB). À Mont-de-Marsan, c'est également le retour que nous font les cyclistes interrogés lors de nos manifestations publiques.
 - Les infrastructures comme les écoles et l'hôpital, ne sont pas desservies par un réseau cyclable sécurisé, alors que ces mêmes établissements sont en attente d'aménagements pour développer l'utilisation du vélo.
-

QUESTIONS

- Pratiquez-vous le vélo ? Si oui, à quelle fréquence et où ?

Oui. Des citoyens de notre liste se déplacent à vélo, certains pour tous leurs trajets quotidiens et d'autres plus occasionnellement.

- Selon vous, l'agglomération Montoise est-elle une ville cyclable ? Pourquoi ?

Les déplacements à vélo ne se font pas en toute sécurité pour tous. Les infrastructures pour les vélos sont peu nombreuses. Les pistes cyclables sécurisées quand elles existent ne sont pas continues, il n'existe pas de réseau cyclable dans notre agglomération. Les stationnements vélos sont concentrés à quelques endroits du cœur de ville de Mont de Marsan et ailleurs quand ils existent, ne sont pas sûrs avec les râteliers vélos. Les cyclistes demandent haut et fort des infrastructures vélo, le succès de la vélorution et le nombre de signatures de la pétition le prouvent.

- Pensez-vous que la Municipalité (et l'agglomération) a réalisé suffisamment d'actions en faveur des usagers du vélo durant le dernier mandat ?

Après quelques projets positifs lors du premier mandat: Rue Eloi DUCOM et l'entrée Ouest de la Ville, un rétro-pédalage à été fait au second mandat et depuis le transfert de compétences à l'agglomération du Marsan. Lors du dernier mandat peu d'actions ont été faites dans l'agglomération pour développer l'usage du vélo pour les trajets du quotidien. Seule on peut noter une amélioration de la signalisation et du stationnement vélo en cœur de ville de Mont de Marsan.

- Pensez-vous que le vélo (choix multiples) :

- est bon pour la santé: **Oui**
- est bon pour l'environnement: **Oui**
- est un levier pour favoriser le commerce local: **Oui**
- est économique: **Oui**
- est un moyen de transport: **Oui**
- est pour les sportifs: **Non il est pour tous**
- est fait pour tous les âges, quel que soit la condition physique: **Oui**
- est un vecteur d'inclusion sociale: **Oui**
- permet d'avoir des quartiers apaisés: **Oui**
- procure une certaine autonomie aux enfants: **Oui**
- permet aux Montois de se rencontrer: **Oui**
- est un moyen de locomotion rapide: **Oui**
- ne sert à rien: **Non**

- Avez-vous d'autres avis sur le vélo et la mobilité :

Les déplacements vélo et de la marche sont un bénéfice pour l'intérêt général alors que les autres moyens de déplacement sont un coût pour la société.

NOS ATTENTES

Êtes-vous prêt à vous engager sur les points suivants :

- Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables: **Oui**.
- Avoir un budget dédié au vélo, de 15€ par an et par habitant (il est de 27€ /an/habitant à Amsterdam): **Oui**.
- Que la place allouée au vélo, ne se fasse pas au détriment des piétons: **Oui**.
- Apaiser la circulation : repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville ainsi que celle des autres mobilités: marche, vélo, transports en commun; ces modes de déplacement doivent être rendus plus attractifs que la voiture en centre-ville: **Oui**. **Le plan des déplacements pour tous dans l'ensemble de l'agglomération sera revu en priorisant les modes actifs: marche à pied et vélo, puis transports en commun et enfin covoiturage. Pour les vélos, nous prévoyons un réseau de pistes cyclables sécurisées et continues, séparées de la chaussée pour véhicules et des piétons. Le plan des déplacements et de circulation sera repensé avec tous les habitants. Ces points seront emparés par le Conseil citoyen et les assemblées de quartiers avec des membres tirés au sort. La priorité qui sera engagée est l'accès aux écoles en vélo.**
- D'inclure notre association, très en amont de tout projet d'aménagements de voirie (les usagers ne veulent plus subir des choix non judicieux et/ou inadaptés): **Oui**
- Désigner :
 - Un ou plusieurs élus "responsables ou adjoints vélo" se déplaçant à vélo ou sensible(s) à la question: **Oui**
 - Un responsable vélo au service voirie (lui-même usager du vélo serait idéal): **Oui**
- Mettre en place un comité vélo régulier (4 fois par an minimum), réunissant ces responsables et les associations d'usagers: **Oui**. **Une rencontre avec tous les acteurs pour étudier les remontées de problèmes de circulation est à organiser pendant toute la mandature, accompagnée de la création d'une commission mixte qui se réunirait au moins 1 fois par trimestre, avec compte rendu diffusé, pour la transparence.**
- Mettre les zones à 30 en conformité avec la loi (aménagements garantissant une vitesse réduite, contresens cyclable avec signalisation verticale et horizontale): **Oui**
- Appliquer systématiquement les dispositions de la loi Laure lors de tout réaménagement ou de rénovation d'enrobé de la voirie en ville: **Oui**
- Créer une "Journée sans voiture": **Oui**
- Promouvoir une communication active en faveur du vélo: **Oui**
- Mettre en place des actions de prévention à destination tant des automobilistes que des cyclistes: **Oui**

- Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur les trottoirs et/ou les aménagements cyclables: **Oui**
- Créer des stationnements vélo sécurisés avec arceaux pratiques et bien visibles à proximité immédiate des écoles, lieux publics, commerces, lieux de travail: **Oui**
- Création d'un **Réseau Express Vélo** (REV), un réseau de pistes cyclables sécurisées et continues y compris aux carrefours, ou ronds points. Toutes les communes de l'agglomération du Marsan seront reliées à la ville-centre. Ce réseau est à démarrer dès le début du mandat et sera échelonné dans la durée avec de nouvelles pistes cyclables sécurisées réalisées chaque année: **Oui**
- Enfin, nous souhaiterions nous entretenir avec vous avant les municipales, en fonction de vos disponibilités: **Oui, un échange constructif est à programmer.**

Merci pour votre participation. Ce questionnaire et les réponses des différents candidats seront mises à la disposition du public sur notre site internet.

Cordialement
MARSAN CITOYEN